

# Règlement d'Ordre Intérieur CAMFA

1. Composition et adhésion des membres .....	2
2. Membre du Comité Central.....	2
3. Arbitres.....	2
4. Comité de Discipline.....	2
5. Devoir des clubs et de leurs dirigeants.....	3
6. Responsabilité des affiliés .....	3
7. Liberté des joueurs .....	3
8. Inscription – Réinscription d'une équipe – Affiliation d'un membre.....	4
9. Réunions obligatoires .....	4
10. Caution .....	4
11. Durée d'une saison .....	4
12. Frais de fonctionnement.....	4
13. Feuille d'arbitre .....	5
14. Participation au match.....	5
15. Officiels et capitaines.....	5
16. Forfait. ....	6
17. Forfait général ou exclusion de club en cours de championnat.....	6
18. Cartes. (Voir Lois du Jeu).....	6
19. Club ayant plusieurs équipes.....	7
20. Ballons (Voir Lois du Jeu).....	7
21. Décalage de match.....	7
22. Contrôle des cartes (facultatif).....	7
23. Début des matches.....	8
24. Frais et amendes.....	8
25. Procédure de réclamation / Refus de transaction .....	8
26. Montants / Descendants .....	8
27. Coupe .....	8
28. Divers. ....	9
29. Règles du jeu.....	9
30. Résultats .....	9
31. Matches amicaux .....	9
32. Responsables d'équipe (correspondant qualifié et trésorier).....	9
33. Officiels .....	9
34. Factures.....	10
35. Annonce d'activité.....	10

## 1. Composition et adhésion des membres

Sont considérés comme membres de l'asbl Camfa

### a) Les **membres effectifs** :

- Toute personne membre du Comité Central

L'adhésion en tant que membre effectif au sein du Comité Central fera l'objet d'une demande officielle écrite et devra être acceptée par celui-ci (Voir Statut Titre III).

### b) Les **membres adhérents**:

- Toute personne membre du corps arbitral
- Toute personne affiliée à un club, c'est-à-dire membre du Comité Central ayant fait sa demande par écrit et acceptée par celui-ci.

De par son affiliation, le membre tant adhérent qu'effectif accepte le règlement intérieur ainsi que les statuts.

## 2. Membre du Comité Central

En raison de sa désignation après candidature écrite, comme membre d'un comité, celui-ci s'engage à respecter et à faire respecter tant les statuts que le règlement intérieur défini, d'exercer de façon impartiale les fonctions pour lesquelles il a été désigné ainsi que de respecter en toute circonstance l'éthique sportive.

## 3. Arbitres

Les arbitres sont recrutés par le Comité Central ou la personne désignée par celui-ci. Leur mission consiste à diriger les rencontres et faire respecter le ROI et ses annexes mis en place par le Comité Central.

Ceux-ci sont tenus de motiver leur absence à la rencontre auprès de leur responsable, dans les plus brefs délais, afin de pourvoir à leur remplacement.

Un arbitre peut faire office de délégué auprès d'une équipe, **mais ne pourra en aucun cas être aligné en tant que joueur lors d'un match officiel (sauf dérogation donnée par le CC)**.

## 4. Comité de Discipline

Le Comité de Discipline est régi au sein du Comité Central.

### Devoirs du Comité de Discipline

- Etablir un tableau des sanctions (cfr annexe 3) ;
- Se réunir et/ou communiquer par mail en fonction des besoins du championnat ;
- Pouvoir statuer sur un fait de match et sur un rapport d'arbitre.
  - Prendre les sanctions adéquates pour chaque fait délibéré.
  - Rédiger un PV reprenant les faits pour lesquels le joueur/officiel est sanctionné ainsi que la sanction prise en fonction du tableau des sanctions.

Toutefois, un joueur/officiel ou club pourra refuser cette transaction. Pour ce faire, il aura 7 jours calendrier pour envoyer une lettre ou un courriel portant l'entête "Refus de transaction" au Comité de Discipline ou le cas échéant au Comité Central.

Le joueur/officiel refusant la transaction proposée a le droit de demander un exemplaire du rapport de l'arbitre et le CD a le devoir de le lui transmettre avant comparution.

L'argumentation de ce refus sera examinée par le Comité d'Appel.

La sanction pourra être diminuée, maintenue ou augmentée. Le joueur/officiel et/ou l'arbitre pourraient alors éventuellement être convoqués à la réunion suivante du Comité d'Appel.

#### Devoirs de l'arbitre

- Etablir un rapport pour tout fait litigieux, lisible et compréhensible à transmettre par courriel dans les **60** heures au Comité de Discipline ([comitedediscipline@hotmail.com](mailto:comitedediscipline@hotmail.com)) ou éventuellement à l'adresse/mail suivante : [comite.central@camfa.be](mailto:comite.central@camfa.be).
- Se rendre à toute convocation du Comité de Discipline et/ou du Comité d'Appel.

#### Devoirs de l'affilié

- Se rendre à toute convocation du Comité Central, du Comité de Discipline et/ou du Comité d'Appel.

**Toute absence injustifiée d'une des parties convoquées sera sanctionnée. (cfr annexe 3)**

### **5. Devoir des clubs et de leurs dirigeants**

- Informer les membres sur les activités de l'ASBL Camfa.
- S'acquitter des frais de participation du club et de ses membres suivant la procédure établie dans le règlement intérieur.
- S'acquitter des amendes de leur club dans les délais prévus au règlement intérieur.
- Créer, conserver et communiquer un esprit de camaraderie et de fair-play.
- Seront tenus pour responsables du mauvais comportement de leurs membres.

### **6. Responsabilité des affiliés**

Toute personne affiliée à la Camfa est tenue :

- de se comporter dignement en actes et en paroles ;
- de ne pas remettre en cause une décision que ce soit verbalement, par courrier, par courrier électronique, via le forum du site Camfa, un site Internet, ... etc.

Toute attitude (d'un affilié) nuisible à la CAMFA sera délibérée au sein du Comité Central avec pour conséquence extrême l'exclusion décidée conformément aux statuts, par vote secret à la majorité des deux tiers des membres de Comité Central.

Pour les équipes, même procédure avec conséquence extrême, la suspension de tous les joueurs pour une saison complète. En cas de dette du club, la radiation est SANS appel.

La sanction sera communiquée à l'affilié et au correspondant qualifié du club (de l'affilié) par courrier postal ou électronique. La sanction prendra cours à la date mentionnée sur le courrier/courriel et sera sans appel.

### **7. Liberté des joueurs**

Tout joueur est libre d'affiliation à la fin de chaque saison (soit au 31 juillet) organisée par l'ASBL Camfa.

## 8. Inscription – Réinscription d'une équipe – Affiliation d'un membre

### Inscription – Réinscription d'une équipe

Toute inscription ou réinscription d'une équipe devra être demandée par écrit via le formulaire adéquat disponible sur demande ou téléchargeable sur le site de la Camfa.

La demande doit être introduite au plus tard pour le **31 juillet** de la saison en cours.

### Affiliation d'un membre

Les affiliations seront **clôturées au 15 décembre** de la saison en cours.

En avant saison, les documents seront déposés lors de l'AG ou de permanences à Silly (au local des réunions).

Ensuite, les documents pour les nouvelles affiliations seront à déposer dans la boîte aux lettres du Siège de la Camfa.

Un délai d'une semaine sera demandé pour l'enregistrement du nouveau membre.

Il sera alors qualifié et assuré pour la compétition CAMFA.

## 9. Réunions obligatoires

Il y aura 2 réunions obligatoires par an, la première avant le début de saison et la suivante en fin de celle-ci.

Ne sera accepté dans l'enceinte de la réunion qu'un et un seul représentant par équipe.

Une amende (voir tableau des sanctions) sera infligée **en cas d'absence** d'un représentant par équipe.

## 10. Caution

Une caution de **150,00 €** sera demandée à chaque équipe participant au championnat. Celle-ci devra obligatoirement être versée à l'inscription et ce **avant le 31 juillet**.

Celle-ci représentera une garantie financière en cas de dettes envers l'ASBL Camfa. En fin d'exercice sportif, elle sera restituée à l'équipe via compte bancaire ou pourra être conservée pour l'inscription de la saison suivante.

## 11. Durée d'une saison

Une saison CAMFA débute le 1er août pour se terminer le 31 juillet.

## 12. Frais de fonctionnement

Le Conseil d'Administration gèrera, via son trésorier, l'association en bon père de famille. Il déterminera annuellement, via son règlement intérieur, la participation de ses clubs à la gestion et avant le début de la saison, les amendes ayant cours pour celle-ci.

Par participation des clubs, il faut entendre cotisation d'affiliation ou tout autre moyen pour équilibrer les finances (dîner, tombola, ...).

### 13. Feuille d'arbitre

La feuille d'arbitre doit être remplie avant chaque match, et doit être en possession de l'arbitre au moins **10 minutes** avant le début de la rencontre.

Les joueurs en ordre d'affiliation pourront être notés sur cette feuille ainsi que toute personne sur le banc affiliée à son club.

Dès que possible, l'arbitre l'enverra au responsable des arbitres ou **la déposera** dans la boîte aux lettres du Nautisport.

Les délégués et capitaines sont tenus de signer la feuille.

Les délégués signent la feuille en fin de rencontre pour accord du résultat et des cartes éventuelles.

Un maximum de 9 joueurs pourra être mentionné sur la feuille ainsi qu'un délégué et un coach.

En cas d'absence de feuille de match chez l'équipe visitée, l'équipe visiteuse en fournit une, et si pas de feuille de match 5 minutes après l'heure prévue pour la rencontre, un forfait ainsi qu'une amende seront infligés à l'équipe visitée.

Toutefois, pour autant que toutes les données principales (salle, date, noms des équipes, des joueurs, délégués, les dates de naissance, le score, les cotes du fair-play, l'homme du match éventuel et les cartes éventuellement distribuées) soient inscrites, il est permis de créer une feuille de match sur une feuille blanche mais une amende sera infligée pour manque d'organisation.

### 14. Participation au match

Toute personne inscrite sur la feuille de match doit être affiliée à la Camfa, figurer sur le listing de l'équipe, présenter soit sa carte d'identité, son permis de conduire, son passeport ou tout document délivré par une administration ou un bureau de police suite à la perte de la carte d'identité (cachet ou sceau sur la photo).

Une personne inscrite sur la feuille et n'étant pas présente au début du match pourra prendre part à la rencontre une fois s'être présentée à l'arbitre.

En cas d'absence du délégué officiel visité, une autre personne inscrite sur la feuille doit faire office de délégué jusqu'à l'arrivée de celui-ci. Un joueur faisant office de délégué ne peut prendre part au match tant que le délégué officiel n'est pas présent. Une fois l'arrivée de celui-ci et sa présentation à l'arbitre, le joueur faisant fonction peut prendre part à la rencontre.

### 15. Officiels et capitaines

Chaque équipe évoluant à domicile aura obligatoirement un délégué au terrain. En cas d'absence de délégué, un joueur devra officier en tant que délégué et ne pourra pas prendre part à la rencontre. L'équipe visitée pourra éventuellement mentionner 2 délégués sur la feuille d'arbitre (1 par mi-temps). Ces 2 délégués pourront participer au jeu pendant la mi-temps où ils n'officient pas sur le banc.

Si le délégué arrive en retard, un joueur le remplacera et ne pourra pas prendre part à la rencontre tant qu'il occupera la fonction de délégué. A l'arrivée du délégué, le joueur faisant fonction de délégué reprendra sa place de joueur.

Son rôle est défini par l'annexe 1 au présent règlement.

Chaque équipe devra avoir un capitaine qui portera un brassard de couleur différente de son maillot.

Toute personne autre que les joueurs se trouvant dans la zone neutre devra être affiliée au club, porter un brassard et se trouver sur la feuille de match.

## 16. Forfait.

En cas de forfait, une amende sera infligée à l'équipe (voir tarifs point 24). Les frais éventuels à charge de l'équipe préjudiciée, ainsi que les frais éventuels d'arbitrage (arbitre non prévenu du forfait et présent) seront remboursés par l'équipe fautive.

**3 forfaits** conduisent automatiquement à un **forfait général** pour le reste de la saison en cours.

## 17. Forfait général ou exclusion de club en cours de championnat

Un club déclarant forfait général ne rentrera pas en ligne de compte pour le classement final. Toutes ses rencontres seront annulées. En outre, les affiliés seront libres excepté si le club est redevable financièrement envers la Camfa. Toute dette sera partagée en parts égales entre les affiliés. L'affilié désirant s'inscrire dans une autre équipe ne le pourra qu'une fois sa quote-part payée, tout en respectant le délai imparti pour les inscriptions de la saison en cours.

## 18. Cartes. (Voir Lois du Jeu)

### Jaune:

- 1 jaune → le joueur reste sur le terrain.
- 2 jaunes (= carte rouge) → le joueur quitte le terrain et ne peut être remplacé. Le joueur ne peut **plus** participer au match en cours, ni prendre place sur le banc des remplaçants, ni exercer le rôle de délégué visité.  
= suspension d'un match. Ce match est obligatoirement le match suivant la réception de sa double carte jaune = carte rouge.
- 3 jaunes sur 3 matches = suspension d'un match. Ce match est obligatoirement le match suivant la réception de cette dernière carte.
- 6 jaunes sur 6 matches = suspension de 2 matches ; 9 jaunes sur 9 matches = suspension de 3 matches ; etc...

Ces matches seront obligatoirement ceux suivant la réception de la dernière carte.

ATTENTION :

Les cartes jaunes seront comptabilisées par le CQ de chaque équipe.

La CAMFA n'est pas tenue d'avertir les clubs en cas de suspension d'un joueur pour 2 cartes jaunes reçues sur le même match ou 3 cartes jaunes reçues sur trois matches différents. Si un joueur non qualifié ou suspendu prend part à la rencontre, un forfait administratif ainsi qu'une amende pour manque d'organisation seront infligés à l'équipe fautive. Dans pareil cas, la suspension du joueur est doublée.

### Rouge

- Le joueur est exclu = rapport d'arbitre.
- Le joueur ne peut être remplacé.

Le joueur ne peut plus participer au match en cours ni prendre place sur le banc des remplaçants, ni exercer le rôle de délégué visité.

Le joueur exclu devra quitter le terrain et la zone neutre. Il ne pourra se présenter dans l'enceinte de la salle que côté spectateurs et s'il ne porte plus son équipement de joueur mais des vêtements civils.

#### REMARQUE:

Les cartes reçues en championnat et en coupe sont cumulables. Il en est de même pour la sanction qui en découle.

### 19. Club ayant plusieurs équipes

Chaque équipe du club possèdera ses propres joueurs, délégués, coaches ou autres. Seuls les correspondants qualifiés (CQ) et Trésoriers peuvent être communs aux différentes équipes.

### 20. Ballons (Voir Lois du Jeu)

Chaque équipe est tenue de mettre à disposition de l'arbitre 1 ballon "soft" de match.

L'équipe visiteuse apportera ses propres ballons pour l'échauffement.

### 21. Décalage de match

Toute demande de décalage de match devra être argumentée par écrit (courrier ou courriel) au Comité Central et lui parvenir minimum 3 jours avant le déroulement de la rencontre avec l'accord de l'autre équipe.

Si la demande venait à parvenir dans les dernières **48 heures** avant la rencontre, une amende pour remise de match tardive serait appliquée. Les frais éventuels ne sont pas compris dans cette amende. Les frais encourus par l'équipe préjudiciée devront être fournis au CC dans la mesure du possible afin de pouvoir effectuer le remboursement (et la facturation à l'équipe adverse).

La Camfa se chargera **uniquement** de prévenir l'arbitre.

Un maximum de **2** décalages par équipe, par année, sera autorisé et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> avril non inclus de la saison en cours.

Les matches décalés devront être joués **avant** la fin du championnat. Les deux équipes se mettront d'accord sur la date choisie et préviendront la Camfa une fois celle-ci définie.

Une ou deux semaines (suivant disponibilité du calendrier) seront libres de matches de championnat et de coupe afin de pouvoir jouer ces matches décalés.

#### REMARQUE:

Lorsque 2 équipes se sont mises d'accord pour différer une rencontre, l'équipe demandeuse est dans l'**OBLIGATION** de réclamer la **CONFIRMATION** à la Camfa.

### 22. Contrôle des cartes (facultatif)

L'arbitre appellera les joueurs 5 minutes avant la rencontre et contrôlera l'équipement des joueurs, ainsi que les cartes d'identité en présence des délégués. En cas d'impossibilité de contrôle avant le match, l'arbitre l'effectuera dans son vestiaire à la mi-temps en convoquant les deux délégués.

### 23. Début des matches

Si l'arbitre ne peut faire débiter la rencontre à l'heure prévue, un forfait sera infligé au club fautif, sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation de l'arbitre.

Un match ne peut se dérouler sans arbitre.

En cas d'absence de l'arbitre officiel, l'équipe visiteuse peut proposer un arbitre **MAIS** en dernier ressort, c'est à l'équipe visitée qu'il convient d'en désigner un pour que la rencontre puisse se dérouler normalement.

Au besoin, l'équipe visitée devra soustraire un de ses joueurs qui officiera dans le rôle de l'arbitre.

### 24. Frais et amendes

Voir barème financier en annexe.

L'arbitre est tenu de signaler tout manquement sur la feuille d'arbitre. Toute amende sera facturée.

Le décompte sera envoyé ultérieurement.

### 25. Procédure de réclamation / Refus de transaction

Toute réclamation sera examinée. Elle sera adressée par mail au Comité Central endéans les sept jours par écrit (courrier ou courriel) avec pour en-tête la mention « Réclamation » ou « Refus de transaction ».

Celle-ci sera examinée, soit par le Comité Central (administratif), soit par le Comité d'Appel (sportif).

Si la réclamation est jugée fondée, l'équipe sera remboursée de ses frais de réclamation.

Coût de la réclamation : voir barème art. D8.

A partir d'une transaction de 5 rencontres et plus, l'appel ne sera pas SUSPENSIF.

### 26. Montants / Descendants

Montent en division supérieure les 2 premières équipes du défunt championnat.

Afin d'équilibrer les divisions, 1 équipe supplémentaire (ou plus) accèdera à la division supérieure suivant l'ordre du dernier classement.

Descendent en division inférieure, les 2 dernières équipes du défunt championnat.

### 27. Coupe

- La durée d'un match de coupe est de 2 x 25 min.
- La durée de la finale de la coupe est de 2 x 25 min.
- En cas d'égalité lors d'un match à élimination directe ou lors d'un aller/retour, une séance de 3 tirs au but chacun (par 3 joueurs différents) sera appliquée.
  - Si l'égalité subsiste, « mort subite » par n'importe quel joueur et plusieurs fois s'il le désire même s'il a participé aux 3 premiers tirs (décision du CC le 21/08/2007).
- Ne pourront y prendre part :

- les joueurs ayant été exclus lors de la rencontre ;
- les joueurs ayant quittés le terrain avant la fin de la rencontre.
- L'arbitre prendra note des noms et/ou numéros des joueurs tirant les tirs au but.

## 28. Divers.

Chaque club visité doit mettre un vestiaire à la disposition de l'arbitre.

L'âge minimum pour participer à la compétition Camfa est de **15 ans**.

Aucun échauffement avec ballon ne pourra se faire sur le bord du terrain pendant que le match précédent est en cours.

Chaque équipe est tenue de faire connaître à ses membres le présent Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) et ses annexes.

## 29. Règles du jeu

Voir en annexe.

## 30. Résultats

Les résultats des matches doivent être communiqués de préférence via les moyens suivants :

- via le forum du site [www.camfa.be](http://www.camfa.be) ;
- par e-mail à l'adresse: [camfa.mail@gmail.com](mailto:camfa.mail@gmail.com)
- par e-mail à l'adresse: [comite.central@camfa.be](mailto:comite.central@camfa.be)

... et ce au plus tard le **DIMANCHE 12 heures**

## 31. Matches amicaux

Pendant la saison en cours (championnat + coupe), toute organisation de rencontre amicale pendant les heures de disponibilités de salle réservées à la Camfa devra faire l'objet d'une demande écrite à la Camfa et devra être avalisée par le Comité Central.

## 32. Responsables d'équipe (correspondant qualifié et trésorier)

Chaque équipe devra désigner un correspondant qualifié (CQ) et un trésorier. C'est le CQ qui remplit la feuille d'inscription d'équipe en début de saison.

Tout CQ et trésorier doivent être majeurs à l'inscription de l'équipe.

C'est le CQ qui recevra tout courrier/courriel officiel et qui sera l'interlocuteur de la Camfa.

C'est le trésorier qui recevra les factures/notes de crédit envoyées par la Camfa.

Le CQ **doit** être affilié à l'équipe.

## 33. Officiels

Toute personne prenant place sur le banc devra être affiliée à l'équipe (pour les joueurs) et au club (pour les officiels).

### 34. Factures

Une facture sera envoyée à chaque trésorier. Cette facture ou document reprendra en détails tous les frais qui y sont liés.

La facture devra être réglée à l'échéance prévue sur le document. Ce document sera envoyé - *comme demandé en début de saison* - soit par e-mail, soit par courrier ;

En cas de non paiement à la date prévue, un rappel sera envoyé majoré de frais (Voir art. D11). Si à l'échéance du rappel la facture n'a toujours pas été honorée, les modalités suivantes seront appliquées :

- 1 forfait sportif la semaine qui suit (match joué) ;
- 1 forfait administratif (match non joué) ;
- Forfait général sans appel.

A l'échéance du rappel, le correspondant qualifié et le trésorier seront avertis par e-mail ou par courrier de la procédure entamée.

La Camfa ne pourra être tenue responsable des différends opposant les équipes aux gestionnaires des différentes salles.

Les factures émises sont payables dans leur intégralité.

En cas de contestation, il est OBLIGATOIRE de prendre contact le plus rapidement possible avec le(s) trésorier(s) de la Camfa afin de fournir et/ou d'obtenir des explications complémentaires.

### 35. Annonce d'activité

Chaque équipe peut annoncer une activité sur le site de la Camfa. Prendre contact avec le Comité Central pour les modalités d'usage.

## **ROLE DU DELEGUE**

### **1. Avant le match**

- Accueillir l'arbitre et l'accompagner à son vestiaire.
- S'assurer que le terrain est en ordre. (Etat des filets, disponibilité de bancs et/ou de chaises pour les réservistes, ...). Si l'arbitre signale un manquement ou un problème, y remédier.
- Evacuer les objets dangereux de la zone neutre.
- Présenter le ballon de match à l'arbitre.
- Régler les frais d'arbitrage avant la rencontre.
- Empêcher à toute personne l'accès au vestiaire de l'arbitre, sauf demande de l'arbitre.
- Remplir la feuille de match et la présenter au délégué visiteur afin qu'il puisse lui aussi la remplir. Remettre la feuille de match ainsi que les cartes d'identité et les listings le plus rapidement possible.
- Lorsque l'arbitre appelle les joueurs pour le contrôle des équipements et des cartes, veillez à ce que ceux-ci viennent sans tarder.
- Accompagner l'arbitre pendant le trajet entre son vestiaire et le terrain, de même pour le retour au vestiaire.
- Faire évacuer de la zone neutre toute(s) personne(s) ne figurant pas sur la feuille de match et veiller à ce que celle(s) y figurant portent bien le brassard adéquat.
  - a. Blanc : délégué visité
  - b. Tricolore : délégué visiteur
  - c. Rouge : entraîneur/coach
- Fournir à l'arbitre une boisson non alcoolisée.

### **2. Pendant le match**

- En aucun cas, quitter la zone neutre et rester à la disposition de l'arbitre.
- Si un joueur arrive après le début du match, mais figure sur la feuille de match, l'inviter à se présenter chez l'arbitre avant de prendre part à la rencontre.
- Calmer les joueurs et entraîneurs si nécessaire.
- Veiller à ce que les personnes se trouvant dans la zone neutre restent bien sur leurs bancs respectifs.
- Inviter toute(s) personne(s) se trouvant dans la zone neutre et n'y ayant pas accès à la quitter immédiatement.
- S'abstenir de faire des commentaires et de critiquer l'arbitre.
- Veiller à ce qu'un joueur ayant été exclu quitte la salle immédiatement et regagne le vestiaire.
- Si l'intégrité physique de l'arbitre ou des joueurs est menacée, ne pas hésiter à appeler les forces de l'ordre compétentes.
- Assurer la protection de l'arbitre en tout temps.

### **3. Après le match**

- Dès la fin du match, accompagner l'arbitre jusqu'à son vestiaire et empêcher toute personne d'y accéder sauf demande de l'arbitre.
- Accompagner l'arbitre jusqu'à la sortie de la salle afin de garantir sa sécurité si nécessaire.

### **4. Si l'arbitre n'est pas présent, en désigner un tout en respectant l'ordre suivant :**

- Priorité à tout arbitre officiel se trouvant dans la salle.
- Demander s'il y a une personne neutre capable d'arbitrer la rencontre.
- Voir l'un des officiels visiteurs pour arbitrer la rencontre.
- Un officiel visité.
- Si après avoir étudié toutes ces possibilités, il n'y a toujours personne pour arbitrer la rencontre, ce sera à un « membre du club visité » de prendre la responsabilité de l'arbitrage.

Si l'arbitre désigné arrive pendant le déroulement de la rencontre, il reprend la partie en cours.

**LE BAREME DE SANCTIONS****A. ATTITUDE D'UN JOUEUR OU D'UN OFFICIEL ENVERS L'ARBITRE OU UN MEMBRE EN MISSION**

	Type de fait	Sanction
1	Critiques répétées	D'exclusion suffisante à 2 matches
2	Insultes et grossièretés (avant, pendant ou après le match)	De 1 à 4 matches
2.1	En cas de récidive pendant la même journée	De 1 à 2 matches supplémentaires à la sanction du point 2
3	Geste déplacé	De 1 à 6 matches
4	Menace verbale	De 1 à 6 matches
5	Intrusion d'une personne non autorisée dans le vestiaire de l'arbitre	De 1 à 2 matches en plus de la sanction éventuelle pour d'autres motifs
6	Geste obscène	De 4 à 12 matches
7	Simulation de voie de fait	De 2 à 6 matches
8	Tentative de voie de fait	De 2 mois à 1 an
9	Voie de fait (selon la gravité)	De 5 mois à 3 ans ou radiation

**Remarque :** En cas de voie de faits sur un arbitre ou un membre CC, le « fautif » sera suspendu préventivement et immédiatement dès le lendemain des faits et ce, jusqu'à comparution devant le Comité de Discipline.

**B. FAITS DE JEU**

	Type de fait	Sanction
1	Faute de main (réflexe)	1 match
2	Faute de main volontaire – Anti-jeu	2 matches
3	Faute de jeu sans brutalité ; faute de jeu dite « nécessaire »	D'exclusion suffisante à 1 match
4	Faute brutale et/ou dangereuse	De 3 à 5 matches
4.1	Critiques et/ou attitude désagréable, provocation	De recommandation à 2 matches
5	Insultes et grossièretés (avant, pendant ou après le match)	De 1 à 4 matches
6	En cas de récidive pendant la même journée	De 1 à 2 matches supplémentaires à la sanction du point 2
7	Geste déplacé	De 1 à 6 matches
8	Menace verbale	De 1 à 6 matches
9	Geste obscène	De 4 à 12 matches
10	Simulation de voie de fait	De 2 à 6 matches
11	Tentative de voie de fait	De 2 mois à 1 an
12	Voie de fait (selon la gravité)	De 5 mois à 3 ans ou radiation éventuelle
13	Tentative de fraude ou fraude avérée	1 an de suspension de toute fonction officielle (joueur, officiel, arbitre, ...)
14	Récidive du point 13	5 ans de suspension de toute fonction officielle (joueur, officiel, arbitre, ...)

### C. ATTITUDE D'UN JOUEUR OU D'UN OFFICIEL ENVERS LE PUBLIC

	Type de fait	Sanction
1	Insultes, grossièretés ou menace verbale (avant, pendant ou après le match)	De recommandation à 2 matches
2	En cas de récidive pendant la même journée	De 1 à 2 matches supplémentaires à la sanction du point 1
3	Geste déplacé	D'exclusion suffisante à 2 matches
4	Geste obscène	De 4 à 12 matches
4.1	Simulation de voie de fait	De 2 à 6 matches
5	Tentative de voie de fait	De 2 mois à 1 an
6	Voie de fait (selon la gravité)	De 5 mois à 3 ans ou radiation éventuelle

### D. ATTITUDE ANTISPORTIVE D'UN JOUEUR OU DU DELEGUE

	Type de fait	Sanction
1	Ne pas remplir sa fonction en tant que capitaine ou délégué	De recommandation à 2 matches
2	Inciter ses coéquipiers à quitter le terrain	De recommandation à 2 matches
3	Refus de quitter la salle après exclusion entraînant l'arrêt du match	2 matches en plus de la sanction initiale relative à l'exclusion
4	Publication jugée illicite sur le site Web officiel de la CAMFA	Dossier transmis au Comité Central

### E. MANQUEMENT OU FAUTE ADMINISTRATIVE

	Type de fait	Sanction
1	Manquement administratif volontaire	De recommandation à 2 matches
2	Détérioration d'un document officiel	De 2 à 8 matches
3	Double affiliation d'un joueur	Pour le joueur : Suspension de 1 an Pour l'équipe : Forfaits pour les matches où le joueur a participé / avertissement pour l'équipe (ou exclusion si récidive)
4	Falsification de document officiel	Dossier transmis au Comité Central

### F. MEMBRE SUSPENDU REPRIS SUR UNE FEUILLE DE MATCH

Par figuration sur une feuille de match, 2 matches de suspension en plus de la sanction initiale avec perte de la rencontre concernée par forfait.

### G. RECIDIVE

Les sanctions prévues dans ce document peuvent être augmentées en cas de récidive pour des faits similaires, suivant la gravité des faits.

### H. DELIT D'AUDIANCE

Sanction prise à l'appréciation du comité compétent en fonction de ce barème.

**LE BAREME FINANCIER****A. LICENCES**

1	Cautiion annuelle	150,00 €
2	Membre ACTIF (joueur)	20,00 €
3	Membre NON-ACTIF (officiel)	13,00 €

**B. INDEMNITES ARBITRALES**

1	Selon les arbitres	17,00€ + frais de déplacement
---	--------------------	----------------------------------

**C. MANQUE D'ORGANISATION**

1	Absence de ballon soft : En + du forfait de l'équipe visitée	40,00 €
2	Absence de brassard capitaine et/ou officiel	2,00 €
3	Absence de feuille d'arbitre	2,00 €
4	Absence de n° sur les maillots	2,00 €
5	Absence de boisson (non alcoolisée) pour l'arbitre	2,00 €
6	Absence de listing	5,00 €
7	Joueur non affilié ou irrégulier aligné sur la feuille	13,00 €
8	Délégué non affilié ou irrégulier aligné sur la feuille	8,00 €
9	Indemnité arbitrale non payée	Indemnité + 12,50 €
10.1	Feuille d'arbitre incomplète : Manquement (n° journée, date, lieu, division, n° joueur, date de naissance)	0,50 € par manquement Avec maximum de 2,00 €
10.2	Feuille d'arbitre incomplète : Manquement Nom d'équipe manquant et/ou pas de verso à la feuille	2,00 €
11	Non communication de résultat	1x: 1,00 €, 2x: 2,00 € ...etc.
12	Remise tardive de match (moins de <b>48</b> h avant le match)	20,00 € + frais éventuels
13	Remise tardive de la feuille d'arbitre (moins de 10 min. avant la rencontre)	2,00 €
14	Rentrée tardive de documents au secrétariat	3,00 €
15	Ne pas prévenir l'équipe adverse par <b>GSM</b> si forfait	5,00 € + frais éventuels
16	Remarque(s) sur la feuille par l'arbitre	5,00 €
17	Comportement négatif de l'équipe pendant la rencontre ► Fair-Play = 0/5	2,00 €

**D. ADMINISTRATIF**

1	Absence à la réunion obligatoire (assemblée générale)	20,00 €
2	Carte jaune	2,00 €
3	Double carte jaune sur la même rencontre	5,00 €
4	Carte rouge	5,00 €
5	Forfait	50,00 €
6	Forfait général	150,00 €
7	Rapport d'arbitre (autre que pour carte rouge)	5,00 €
8	Réclamation, refus de transaction disciplinaire, frais en cas de décision négative du Comité d'Appel	7,00 €
11	Retard de paiement - Frais de rappel	4,00 €

